

FICHE DE RENONCIATION A L'ACQUISITION D'UE ACQUISES OU VALIDÉES PAR COMPENSATION LORS DE LA PREMIÈRE SESSION DU SEMESTRE IMPAIR

Ce document doit être rempli avec le plus grand soin. Tout document incomplet ou rempli incorrectement ou ne respectant pas la date limite ne sera pas pris en compte.

Il doit être déposé aux heures d'ouvertures de l'accueil des masters au Bat 30 ou être envoyé par courrier électronique avec accusé de réception au gestionnaire scolarité masters¹ entre le 12 et 16 février 2018.

Vous devez également informer les responsables des UEs.

Numéro étudiant :

Nom :

Prénom :

Mention : B.A B.S B2E CH EAU
 EEA STPE EN HPDS IN
 MA Méca PH SNS GE

Année en cours : M1 M2

Unité(s) d'enseignement qui seront repassée(s) en session 2 :

Code Apogée de l'UE ² :	Libellé long de l'Unité ² :

Recopier de façon manuscrite le texte ci-dessous, dater et signer

«Les informations portées ci-dessus sont exactes et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'applications de la renonciation ainsi que de toutes les conséquences que cela implique³ »

¹ fds.master@umontpellier.fr

² Le code Apogée de l'UE ainsi que son libellé long exact sont disponibles sur le Catalogue de l'Offre de Formation de la Faculté des Sciences.

³ En particulier, cette UE, ainsi que le semestre et l'année concernés, ne pourront pas être acquis en première session. La mention « ajourné » sera apposée sur les relevés de note qui pourraient être délivrés après la première session. Les notes obtenues en première session serviront au calcul de la note (et de la moyenne semestrielle) de seconde session : la plus élevée des deux notes sera prise en compte.